



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

### SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 20 juin 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 19, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

\*\*\*\*\*

**Etaient Présents :**

**M. WATTELLE,  
Maire,**

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL  
MM. PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT  
**Adjoint au maire,**

Mmes DUGAST, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON, BLIN  
MM. SEBBAH, CLERMONT, VERDYS, BRUN, VINCENT  
**Conseillers municipaux,**

**Absents excusés :**

M. AUGIER donne pouvoir à Mme JAQUEMET  
M. MEZURE donne pouvoir à M. PELLIGRI  
Mme. AUDOUZE donne pouvoir à Mme DUGAST  
M.HUA donne pouvoir à Mme LE GRAND  
M. AOUN donne pouvoir à Mme LEVEL  
M. CUIGNET donne pouvoir à Mme GUENEGAN  
M ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF  
M.SUCHET donne pouvoir à M. DIOT

**Absent(s) :**

Mme PIRES  
M. SAZDOVITCH

\*\*\*\*\*

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2024-39 TARIFICATION DE LA GARDERIE DU MATIN A COMPTER  
DU 2 SEPTEMBRE 2024**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-35 du Conseil Municipal du 6 juillet 2023, fixant en dernier lieu la tarification de la garderie du matin,

Considérant l'avis favorable de la commission mixte petite enfance, scolaire-jeunesse-sport du 5 juin 2024,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

REVALORISE à compter du 2 septembre 2024 le tarif journalier pour la garderie du matin ainsi qu'il suit,

<b>TARIF GARDERIE DU MATIN</b>	<b>Tarif 2023-2024</b>	<b>Tarif 2024-2025</b>
<b>Forfait journalier</b>	<b>2.22€</b>	<b>2.27€</b>

**Le Maire,**

**Luc WATTELLE**